

Justification d'une implication des partenaires

- Participer à la lutte contre la pauvreté
- Répondre à une demande significative et en expansion
- Réduire le taux de mortalité infantile, améliorer la santé maternelle et lutter contre la maladie
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes
- Participer au développement durable (mise en place de nouveaux critères de choix publics)

Axes possibles d'intervention des partenaires

- Soutien aux Etats
- Soutien aux opérateurs
- Soutien conjoint (Etat / opérateurs, formel / informel)

1. Soutien aux Etats

- Appuyer les Etats à bien définir l'objet d'une politique de promotion de la solidarité et de la micro-finance
- Appuyer les Etats dans leur rôle de planification, d'information et de régulation des systèmes de santé
- Associer les Initiatives de lutte contre la pauvreté et de réduction de la dette et les stratégies de sécurité et de protection sociale en orientant les fonds libérés vers des appuis budgétaires ciblés et sécurisés
- Financer des actions de mise en place et/ou de renforcement des systèmes IEC performants

2. Soutien aux opérateurs

- Renforcer les capacités institutionnelles des IMF
- Appuyer le développement des capacités du secteur de la micro-finance
- Faciliter l'investissement privé

3. Soutien conjoint **(Etat/opérateurs, formel/informel)**

- Financer des actions conjointes visant simultanément le renforcement des capacités de l'Etat, de la société civile et du secteur privé, dans une optique de décentralisation et de déconcentration
- Favoriser la complémentarité des systèmes de protection moderne avec les systèmes de protection traditionnelle
- Valoriser les compétences (réseaux d'appui)